



Direction : DIRECCTE UT 73

contact : Delphine Michaud

04 79 60 70 23 - delphine.michaud@direccte.gouv.fr

Nom et descriptif de la mesure :

Dématérialisation des déclarations préalables de détachement

C'est une procédure de dématérialisation des déclarations de détachement via le site internet « mon compte pro / service public.fr » mise en place à compter du 2 juin 2014.

Point fort de la mesure :

Faciliter l'accomplissement de cette formalité obligatoire pour les entreprises étrangères intervenant en France au titre du détachement transnational de travailleurs.

La plate-forme permet en effet :

- 1/ aux employeurs d'effectuer cette déclaration via internet et recevoir les pièces justificatives de cette déclaration qui leur permettront d'attester auprès des autorités de contrôle de la bonne exécution de la démarche de déclaration ;
- 2/ aux services d'inspection du travail d'être directement informés par voie dématérialisée.